

# Réalisation de visites de qualifications écotouristiques pour le Parc national des Cévennes

Marché à procédure adaptée (MAPA)  
Marché de prestations intellectuelles

**N°2021/PNC/MAPA/06**

**Règlement de Consultation  
(RC)**

**Date et heure limites de remise des candidatures : le 9 juillet 2021 à 17h30**

## 1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)  
6 bis, place du palais  
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la réalisation d'audits :

- de qualification et de marquage auprès des professionnels candidats à la marque *Esprit parc national* concernant les services touristiques (hébergements, séjours à forfait, sorties découvertes, restauration, sites de visite...);
- de renouvellement de produit ou de service touristiques déjà marqué *Esprit parc national* à l'issue de la durée de validité du contrat.

## 3. TYPE DE CONSULTATION

Ce marché public est un accord-cadre à bons de commande, passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et des articles R.2162-2, 13 et 14 du Code de la commande publique.

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire. Toutes les précisions sont données par la suite quant aux modalités du concours.

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

L'accord cadre est mono-attributaire.

### 3.1 - Lots – Tranches

Sans objet.

### 3.2 - Variantes - Options

Sans objet.

## 4. PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.  
Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat).

## 5. DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est fixée à 36 mois à compter de sa date de notification.

## 6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

**Les prix sont fermes et définitifs. Les prestations seront réglées par application des prix de l'annexe financière de l'acte d'engagement.**



Parc national des Cévennes

Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

## 7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## 8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

### 8.1. - Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- 📄 le présent règlement de consultation (RC) ;
- 📄 la lettre de candidature (DC1) ;
- 📄 la déclaration du candidat (DC2) ;
- 📄 les cahiers des clauses administratives et techniques.

Le CCAG applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (arrêté du 30 mars 2021) s'applique à l'accord cadre.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat etc.) prévues et utilisées par le prestataire.

### 8.2. - Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

### 8.3 – Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 9. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

### 9.1 - Condition d'envoi et date limite de réception des offres

Les offres devront être déposées électroniquement sur le site des marchés publics de l'Etat.

La date limite de réception des offres est fixée le **lundi 9 juillet avant 17h30**.

L'EP PNC se réserve la possibilité d'organiser un entretien, en visioconférence si nécessaire. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus.



Parc national des Cévennes

## 9.2. - Contenu des offres

### La candidature comprend obligatoirement :

- ☐ la lettre de candidature (DC1) dûment complétée;
- ☐ la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et les documents justificatifs demandés ;
- ☐ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- ☐ une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et de l'EP PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution ;
- ☐ une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, et moyens humains et matériels (peut être inclus dans le mémoire technique) ;
- ☐ un RIB ou RIP.

### L'offre comprend obligatoirement :

- ☐ l'acte d'engagement (ATTR1) et son annexe financière (détail descriptif estimatif et/ou bordereau des prix) dûment complétés et signés ;
- ☐ pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- ☐ les autres pièces du marché datées et signées ;
- ☐ **un mémoire technique détaillant et produisant :**

- ✚ le nom des intervenants envisagés, l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent,
- ✚ les références professionnelles, expériences, formation et fonction des intervenants en lien avec le projet,
- ✚ une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
- ✚ une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans l'article 3 du cahier des clauses techniques particulières,
- ✚ les éléments constitutifs de la politique de développement durable de l'entreprise,
- ✚ toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.

## 9.3. - Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

## 9.4. - Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

## 10. ADMISSION DES CANDIDATURES

Le jugement des candidatures sera effectué sur la base des garanties professionnelles, techniques (moyens...) et financières des entreprises. Entrera en ligne de compte la présentation du dossier de candidature qui doit faire ressortir des informations claires, simples et dénuées de toute ambiguïté.



## 11. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Prix des prestations.	40 %
2- Valeur technique de l'offre (références, compétences des experts, méthodologie)	50 %
3- Politique de développement durable de l'entreprise	10 %

### 12.1. - Critère quantitatif financier (prix des prestations)

Les offres seront comparées sur la base des prix de l'annexe financière à l'acte d'engagement pour les quantités estimées pour la durée du marché, mentionnées au bordereau des prix.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 11.2. - Critère qualitatif (valeur technique des prestations)

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10 :

- méthodologie proposée (planification, mode et outils de réalisation des audits, organisation des différentes phases de la prestation...) (5/10), (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : peu satisfaisant – 3 : satisfaisant – 5 : très satisfaisant)
- références, compétences et composition de l'équipe (5/10), (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : peu satisfaisant – 3 : satisfaisant – 5 : très satisfaisant)

### 11.3. – Politique de développement durable de l'entreprise

Ce critère est jugé sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10.

### 11.4. - Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

**Note finale = note critère n°1 x 40% + note critère n°2 x 50% + note critère n°3 x 10%.**

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

L'exclusion d'un candidat pourra être opérée conformément aux articles L.2141-7 à 11 du code de la commande publique, et dans le cas où des renseignements erronés ou inexacts auraient été portés sur les documents produits par le candidat.

## 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre technique :

Mme Juliette Wettstein, chargée de mission tourisme durable au service accueil et sensibilisation.

04.66.49.53.06

[Juliette.wettstein@cevennes-parcnational.fr](mailto:Juliette.wettstein@cevennes-parcnational.fr)

Pour les renseignements d'ordre administratif :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale.

[celine.billault@cevennes-parcnational.fr](mailto:celine.billault@cevennes-parcnational.fr)

Mme Florence POIRIER DE NARCAY, gestionnaire budgétaire et financière

[florence.poirier-de-narcay@cevennes-parcnational.fr](mailto:florence.poirier-de-narcay@cevennes-parcnational.fr)

